

Tulle, le **04 MARS 2024**

La directrice départementale des
territoires,

à

Destinataires in fine

Objet : Avis de mise à disposition du public du plan de prévention du bruit dans l'environnement
P.J. : Communiqué de presse

Je vous informe que le préfet de la Corrèze va organiser la mise à disposition du public du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) échéance 4 (2024-2029) des infrastructures de transports terrestres relevant de l'État dans son département, conformément à l'article R. 572-9 du code de l'environnement.

Cette consultation se déroulera du 1^{er} avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Le public sera informé quinze jours avant l'ouverture de cette consultation par un avis dans la presse, doublé d'un avis en ligne sur le site internet des services de l'État en Corrèze et d'un affichage en mairie des communes concernées dont votre commune.

Le public pourra prendre connaissance du projet et formuler ses observations dans les conditions présentées dans l'avis ci-joint.

Aussi, je vous demande de bien vouloir procéder à l'affichage dans votre mairie, du présent avis de mise à disposition au public du projet du PPBE de l'État au moins quinze jours avant le début de l'ouverture et pendant toute la durée de cette mise à disposition.

Je vous remercie de m'informer de la mise en place de cet affichage.
Mes services restent à votre disposition en tant que besoin.

La directrice départementale,


Marion SAADE

Liste des destinataires

À l'attention de	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Commune
monsieur le maire	Mairie d'Aix	Le Bourg	19200	Aix
monsieur le maire	Mairie de Brignac-la-Plaine	4 place de la Mairie	19310	Brignac-la-Plaine
monsieur le maire	Mairie de Brive-la-Gaillarde	Place Jean Charbonnel	19312	Brive Cedex
monsieur le maire	Mairie de Chanteix	Le Bourg	19330	Chanteix
madame le maire	Mairie de Combressol	1 place St Pierre	19250	Combressol
monsieur le maire	Mairie de Corrèze	1 Place de la Mairie	19800	Corrèze
monsieur le maire	Mairie de Cublac	2 rue de la Liberté	19520	Cublac
monsieur le maire	Mairie de Davignac	Le Bourg	19250	Davignac
monsieur le maire	Mairie de Donzenac	place de la Mairie	19270	Donzenac
monsieur le maire	Mairie d'Égletons	20 place des Anciens-Combattants	19300	Égletons
monsieur le maire	Mairie d'Espartignac	20 impasse des Instituteurs	19140	Espartignac
monsieur le maire	Mairie d'Eyrien	Le Bourg	19800	Eyrein
monsieur le maire	Mairie de Gimel-les-Cascade	Le Bourg	19800	Gimel-les-Cascades
monsieur le maire	Mairie Les Angles-sur-Corrèze	Le Bourg	19000	Les Angles-sur-Corrèze
madame le maire	Mairie de Mansac	Le Bourg	19520	Mansac
monsieur le maire	Mairie de Masseret	2 rue de l'ancien presbytère	19510	Masseret
madame le maire	Mairie de Maussac	Le Bourg	19250	Maussac
monsieur le maire	Mairie de Merlines	1 Place de la République	19340	Merlines
madame le maire	Mairie de Mestes	La Serre	19200	Mestes
monsieur le maire	Mairie de Meymac	Place de l'Hôtel-de-Ville	19250	Meymac
monsieur le maire	Mairie de Naves	1 rue de l'Hôtel de Ville	19460	Naves
monsieur le maire	Mairie de Nespouls	Le Bourg	19600	Nespouls
monsieur le maire	Mairie de Noailles	5, place de la Mairie	19600	Noailles
monsieur le maire	Mairie de Perpezac-le-Noir	47-51 rue Principale	19410	Perpezac-le-Noir
monsieur le maire	Mairie des Rosiers-d'Égletons	15 rue de l'Ancien-Lavoir	19300	Rosiers-d'Égletons
monsieur le maire	Mairie de Sadroc	1 Place de la Mairie	19270	Sadroc
monsieur le maire	Mairie de Saint-Angel	1 Place de la Mairie	19200	Saint-Angel
monsieur le maire	Mairie de Saint-Clément	1 Place de la Mairie	19700	Saint-Clément
monsieur le maire	Mairie de Saint-Étienne-aux-Clos	1 rue de la Mairie	19200	Saint-Étienne-aux-Clos
monsieur le maire	Mairie de Saint-Exupéry-les-Roches	2 Rue Antoine de Saint Exupéry	19200	Saint-Exupéry-les-Roches
monsieur le maire	Mairie de Saint-Fréjoux	Le Bourg	19200	Saint-Fréjoux
monsieur le maire	Mairie de Saint-Germain-les-Vergnes	Le Bourg	19330	Saint-Germain-les-Vergnes
monsieur le maire	Mairie de Saint-Mexant	1, Place du 27 Mai 1943	19330	Saint-Mexant
monsieur le maire	Mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche	Place Général Couloumy	19600	Saint-Pantaléon-de-Larche
madame le maire	Mairie de Saint-Pardoux-l'Ortigier	Le Bourg	19270	Saint-Pardoux-l'Ortigier
monsieur le maire	Mairie de Saint-Priest-de-Gimel	Place de la Liberté	19800	Saint-Priest-de-Gimel
monsieur le maire	Mairie de Saint-Viance	1 rue Pontel	19240	Saint-Viance
monsieur le maire	Mairie de Saint-Ybard	1 place de l'église	19140	Saint-Ybard
monsieur le maire	Mairie de Salon-la-Tour	9, place de la Marie	19510	Salon-la-Tour
monsieur le maire	Mairie de Soudeilles	Le Bourg	19300	Soudeilles
monsieur le maire	Mairie d'Ussac	place de la Mairie	19270	Ussac
monsieur le maire	Mairie d'Ussel	26, avenue Marmontel - BP 63	19208	Ussel Cedex
monsieur le maire	Mairie d'Uzerche	place de la Mairie	19140	Uzerche
madame le maire	Mairie de Varetz	Avenue du 11 Novembre	19240	Varetz
monsieur le maire	Mairie de Vigeois	1 Place de la Mairie	19410	Vigeois
madame le maire	Mairie de Vitrac-sur-Montane	71 route de Corrèze Le Bourg	19800	Vitrac-sur-Montane



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 14 mars 2024

Avis de mise à disposition au public

Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières relevant de l'État

Par application des articles L. 572-1 à L. 572-11 du code de l'environnement, l'État est chargé d'identifier les zones bruyantes liées à ses infrastructures de transports terrestres et d'établir un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Les cartes de bruit des infrastructures de transports terrestres de la Corrèze ont été arrêtées par arrêté préfectoral du 21 décembre 2022. Ces cartes sont consultables sur le site Internet des services de l'État en Corrèze à l'adresse suivante :

<https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Transports-circulation-et-securite-routiere/Le-bruit-lie-aux-infrastructures-de-transport/Cartes-de-bruit-strategiques/Cartes-de-bruits-strategiques-quatrieme-echeance>

Sur la base de ces cartes, un projet de PPBE a été élaboré pour les infrastructures de transports terrestres relevant de l'État (autoroutes, routes nationales).

Une consultation du public se déroulera du 1er avril au 31 mai 2024.

Le public pourra consulter le projet de PPBE sur le site Internet des services de l'État en Corrèze à l'adresse suivante :

<https://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>

Les observations pourront être formulées directement depuis ce site.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1 rue Souham
BP 250 -19012-TULLE Cedex